

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil VINGT SIX

Le 26 février 2026 à 19h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 13 février 2026

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. CHIGNIER Bernard, M. MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, Mme GARDON Christine, M. FAYOLLE Jean, M. MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, M. DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M. BERTHELIER Bruno, M. HERTZOG Etienne, M. LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M. VALENTIN Alain, M. BUTAUD Jean Charles, M. LOMBARD Jean Marc, M. GODINOT Alain, Mme DUGELET Isabelle, Mme VAGINAY Hélène, Mme LEBEAU Colette, M. VIODRIN Jérôme, M. DESBENOIT Bernard, M. JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M. LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M. VALORGE René, Mme CARRENO Mercédès, M. CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M. CHENAUD Fabrice, Mme CALLSEN Marie-Christine, M. DESCAVE Guillaume, M. AUBRET Alain, M. PALLUET Dominique, M. DUBUIS Pascal, M. MOULIN Bernard, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 39

Nombre de votants : 41

Excusés : Mme PONCET Sylvie, M. LAPALLUS Marc.

Pouvoirs : Mme PONCET Sylvie à M. LACROIX Jérémie, M. LAPALLUS Marc à M. BUTAUD Jean Charles.

Election d'un secrétaire de séance : Mme CARRENO Mercédès (Saint Denis de Cabanne).

N°2026/N°062

OBJET : ECONOMIE - VENTE D'UNE PARCELLE SUR LA ZONE DES BELUZES A POUILLY SOUS CHARLIEU - SCI PROMETAL

Monsieur Michel LAMARQUE, Vice-Président en charge de l'économie, informe le conseil communautaire que Monsieur LEFRANC a pour projet de construire à nouveau des ateliers pour les louer ou les vendre à des entreprises artisanales.

Il est intéressé par le dernier terrain sur la zone des Beluzes. Ce dernier terrain est très contraint, notamment par la proximité des habitations (sur 150 m) et par la forme du terrain. La parcelle concernée est la parcelle D2383 (délimitée en orange sur le plan ci-dessous)

Après échanges avec Monsieur LEFRANC, les ateliers construits sur la zone des Beluzes sur les parcelles D2311 et D2312 sont occupés, et il a encore de la demande pour des petits ateliers, il souhaite construire deux ateliers sur ce terrain.

La surface totale de la parcelle représente 5 743 m². Cette parcelle est au PLU en zone Ue. Sur 150 m, le terrain est accolé à de l'habitation. Monsieur LEFRANC devra respecter 10 m de recul. Et au vu de la forme de la parcelle, il est proposé à Monsieur LEFRANC d'acquérir 4 243 m² à 15 € HT / m². Pour mémoire, par délibération n°2016/n°102, du 16 juin 2016, le prix de vente des terrains desservis situés du côté de la Rue Bel Air a été fixé à 15 € HT le m² ; Et de considérer les 1 500 m² accolés aux habitations comme une surface de talus, et de les céder à 0 € le m². La Communauté de Communes sollicitera après la délibération, un cabinet de géomètre pour réaliser le bornage de la parcelle. Aussi, le service des domaines a été saisi.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- approuve la vente de la parcelle D2383 pour une superficie d'environ 5 700 m², parcelle située sur la zone des Beluzes pour le projet de Monsieur LEFRANC,
- fixe le prix de 15 € HT / m² pour la partie surface dite utile, surface d'environ 4 200 m²,
- dit que la partie le long des habitations est vendue comme surface de talus, cette surface représente environ 1 500 m² et est cédée gracieusement,
- dit que l'acquisition de la parcelle se fera par le biais de la SCI PROMETAL,
- dit que le projet de l'entreprise devra respecter les différents documents réglementant la zone d'activités,
- interdit au preneur toute mutation du bien pendant une durée de 10 ans sans accord préalable de la Communauté de Communes,
- dit que les frais d'acte notarié seront à la charge du preneur,
- autorise Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à cette opération.
- dit que les recettes seront prévues au budget annexe de zones

La Secrétaire de séance
Représentante de la commune de St Denis de Cabanne
Mme Mercédès CARRENO



Le Président de la Communauté
De Communes
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20260226-DELIB2026-062-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/03/2026
Publication : 05/03/2026